

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Séance du 27 juin 2019

DEL.VILLE.19/0164

VŒU POUR L'INTERDICTION DES PESTICIDES

Rapporteur : Madame Eugénie PONTHER, Adjointe

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du 8 avril 2014 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que ce vœu présente un intérêt local,

Considérant le rapport qui suit, dont lecture est faite par Madame Eugénie PONTHER, Adjointe chargée de l'écologie urbaine,

Considérant que :

- les pesticides ne sont pas une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable.
- les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et que le nombre de maladies chroniques a explosé ces dernières années.
- l'intensification des pratiques agricoles de ces vingt-cinq dernières années et la généralisation des pesticides sont à l'origine du déclin massif de la biodiversité (disparition à une vitesse vertigineuse des abeilles, oiseaux, insectes...)
- l'influence des lobbies industriels freinent la mise en œuvre de mesures à l'échelle nationale et européenne
- les professionnels agricoles sont les premières victimes des pesticides
- les pesticides contaminent les nappes phréatiques, les puits de captages, et se retrouvent dans l'eau potable à des seuils significatifs soulignés par l'Agence Régionale de Santé

La Ville d'Épinay-sur-Seine, consciente des risques liés à l'usage de pesticides, agit avec détermination dans ce domaine.

Engagée dans un Agenda 21 dont l'objet est de remettre l'Homme au cœur de la Nature, elle ne recourt à aucun pesticide dans l'entretien des parcs municipaux depuis 2005.

Elle s'est engagée, avec le soutien de l'EPT Plaine Commune, dans une démarche « zéro pesticides » dans l'entretien des espaces verts, de l'espace public, des cimetières et des terrains de sport, et ce bien avant l'obligation légale de 2017.

Elle a interdit l'usage des pesticides en agriculture urbaine développée sur son territoire.

Au travers de la restauration municipale, elle promeut également le développement d'une agriculture locale, saine, respectueuse des hommes et de la nature avec 3600 repas par jour dont 40% en bio français et en privilégiant les circuits courts et le local.

Réuni en séance le 27 Juin 2019, le Conseil municipal d'Épinay-sur-Seine :

- rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.
- soutient les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.
- soutient également l'interdiction des importations de denrées alimentaires et de matières produites avec l'usage de pesticides et ne respectant pas les clauses sociales et environnementales qui prévalent en France.
- demande au gouvernement et à l'Assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole. Cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Le Conseil Municipal **Adopte** le vœu à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Etienne DARMAGNAC

Membres en exercice : 45
Vote pour : 45

Favorable à l'unanimité

Le délai de recours contre le présent acte auprès
du Tribunal Administratif de Montreuil est de
deux mois à compter de la date de sa publication